

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil dix sept, le vingt neuf décembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Auguste BOURCIER, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, M. Jacky ROUSSY, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents excusés : M. Eric PRADEAU, Mme Anne DESCOTTES.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-107 : Budget assainissement : durée des amortissements

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit fixer la durée d'amortissement des immobilisations du budget assainissement, ainsi que la cadence de reprise des subventions d'investissement au compte de résultat.

Il propose d'amortir ces équipements comme suit :

- Matériels divers sur 5 ans
- Pompes sur 10 ans
- Station Nord Petit Murat et nouvelles sur 50 ans
- Stations anciennes sur 30 ans
- Canalisations et travaux divers sur 30 ans
- Etudes sur 3 ans

Et de reprendre :

- le solde des subventions au 31/12/17 sur 7 ans
- les subventions à venir au même rythme que les travaux auxquels elles se rattachent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-108 : Immeuble 3 rue du Monthéléry : demande de subvention Etat-DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de sa délibération MA-DEL-2017-076 du 10 novembre 2017 par lequel il sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition de l'immeuble sis 3 rue

du Monthléry, section AC40, issu de la succession Gayaud-Gazonnaud (coût de l'acquisition : 1 800 €- subvention DETR : 630 €).

Toutefois des travaux de consolidation et de sécurisation doivent être réalisés urgemment.

Il présente le devis établi par l'entreprise Eiffage, ZA du Vernet, 23 000 Guéret, seule parmi les entreprises consultées à proposer une offre au vu de la dangerosité du chantier - sa proposition s'élève à la somme de 12 649.20 € HT, soit 15 179.04 € TTC.

La Commune pourrait aussi bénéficier d'une subvention DETR au taux de 35 % soit 4 427.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser ces travaux dès que la complétude du dossier lui sera transmise et que les propriétaires auront signifié leur accord auprès de Maître GUETRE, notaire chargé de la vente

- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux de 35 % :

- pour l'acquisition de l'immeuble, soit 630 €

- pour les travaux urgents de consolidation et de sécurisation, soit la somme de 4 427 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-109 : ZRR : exonération de taxes foncières

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de favoriser le développement local et les embauches dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient ou peuvent bénéficier de certaines exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et la nature de l'activité.

Ainsi, les collectivités territoriales dotées de fiscalité propre peuvent par délibération, exonérer de taxe foncière sur les propriété bâties et de taxe d'habitation les hôtels, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, ce uniquement pour les locaux affectés exclusivement à l'activité d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'exonérer de taxe sur le foncier bâti et de taxe d'habitation les hôtels, meublés de tourisme et chambres d'hôtes implantés ou s'implantant sur la commune.

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-110 : Chauffage mairie convention SDEC/commune

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à établir entre le Syndicat départemental des Energies de la Creuse (SDEC) et la commune pour la réalisation d'une étude énergétique pour le bâtiment de la mairie, étant entendu que le montant HT de cette prestation sera inférieur à 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention avec le SDEC

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toutes les mesures relatives à son application

Cette délibération complète la délibération MA-DEL-2017-092 du 08/12/2017.

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-111 : Chauffage école-pépinière d'entreprises : convention SDEC / Commune

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à établir entre le Syndicat départemental des Energies de la Creuse (SDEC) et la commune pour la réalisation d'une étude énergétique du patrimoine bâti de la commune situé autour de l'école (locaux scolaires et maisons des patrimoines - pépinière d'artistes et d'artisans d'art), étant entendu que le montant HT de cette prestation sera inférieur à 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention avec le SDEC
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toutes les mesures relatives à son application

Cette délibération complète la délibération MA-DEL-2017-091 du 08/12/2017.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : questions diverses
